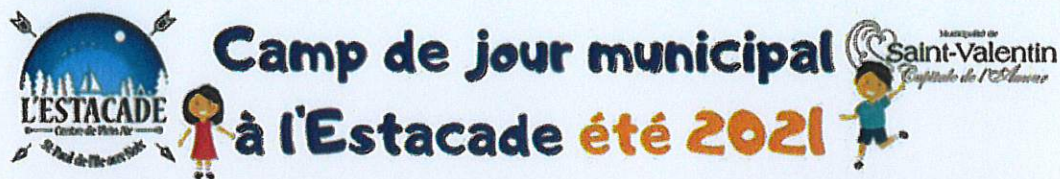


Communiqué du 14 avril 2021.

♥ Camp de jour

Pour inscrire votre enfant devez remplir le formulaire disponible sur le Facebook de la Municipalité de Saint-Valentin ou au bureau municipal. Vous pouvez obtenir un remboursement jusqu'à 300 \$ par enfant conformément à la politique d'aide aux familles adoptée par le conseil. Vous devez **absolument** nous ramener le formulaire complété au plus tard le 30 avril. Le paiement peut être fait en argent, par débit, par chèque au nom de la Municipalité de St-Valentin.

- Pour les services de garde et les repas chauds, le paiement sera fait au Centre de plein air l'Estacade



Pour les enfants de 4 à 13 ans

Débutant le lundi 28 juin au vendredi 20 août 2021
de 8 h 45 à 16 h

Service de garde de 7 h à 8 h 45 et de 16 h à 17 h 30
au coût de 8 \$

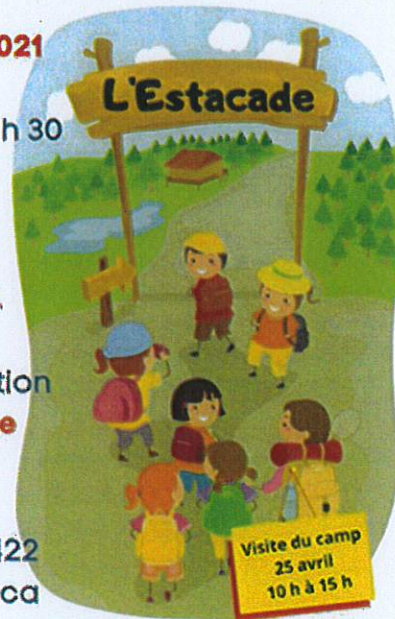
Coût du camp de jour 640 \$ par enfant
Payable par chèque ou comptant
Période d'inscriptions du 6 au 30 avril.

Écrivez à reception@municipalite.saint-valentin.qc.ca pour recevoir la fiche d'inscription

Important : remplissez la question au sondage
pour le transport par autobus

S.v.p. déposer le formulaire au bureau municipal ou par courrier

Informations : Lise Deneault Kaech 450 291-5422
ou reception@municipalite.saint-valentin.qc.ca



POLITIQUE FAMILIALE

Modification de la politique d'aide aux familles pour les activités destinées aux enfants

« Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil qu'en période de pandémie l'achat de fourniture et de matériel sportif, récréatif ou éducatif peut être sur justification et présentation de preuve d'achat et de tous les autres critères faisant partis de la dite politique. » Vous pouvez obtenir un remboursement jusqu'à 300\$/année/enfant quand vous inscrivez votre enfant à un camp de jour (peu importe lequel).

♥ Versement de taxes

Veillez noter que le deuxième versement de votre taxation annuelle est dû le **6 mai** prochain. Afin d'éviter que des frais d'intérêts soient portés à votre compte, vous devez respecter les dates de chaque versement. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités s'appliquent cependant à la totalité du solde dû et s'ajoutent au montant du versement échu.



♥ Licences Obligatoires

Une licence est obligatoire pour tous les chiens et chats. La licence doit être renouvelée à toutes les années.

Pour obtenir cette licence vous pouvez procéder à l'enregistrement en ligne sur **proanima.com**, la licence vous sera envoyée par la poste dans un délai de 10 jours. Si vous n'avez pas accès à **internet** vous devez vous rendre au bureau municipal pour remplir le formulaire de demande de licence.

Le tarif pour la licence est de 10.00\$ pour un chien et de 5.00\$ pour un chat.

♥ Permis de feu

Pour toutes demandes de permis de feu, vous devez communiquer avec la municipalité et vous devez avoir une confirmation du personnel municipal, pour que votre demande soit bien autorisée par celui-ci.

Tous les feux à ciel ouvert doivent être autorisés par la municipalité et les demandes doivent être fait 5 jours avant la date prévue.

Soyez ami Facebook avec la municipalité pour avoir les informations plus rapidement.